



Flash News

Dernier délais de changement de filière dans le cadre du régime de base d'assurance maladie

Les assurés sociaux désirant changer de modalités de prise en charge des frais des prestations de soins au titre du régime de base d'assurance maladie pour l'année 2010, doivent déposer **une demande de changement de filière** avant le 30 septembre 2009.

Les modalités de prise en charge reconnues à l'assuré social sont les suivantes :

- La filière publique de soins.
- La filière privée de soins.
- Le système de remboursement de frais.

Nouveau SMIG à partir du 1er Août 2009

Le salaire minimum interprofessionnel garanti dans les secteurs non agricoles est fixé à partir du 1^{er} Août 2009 :

Pour les salariés payés au mois :

Régime 48 H / semaine : 260,624 DT

Régime 40 H / semaine : 225,160 DT

Pour les salariés payés à l'heure :

Régime 48 H / semaine : 1 253 millimes

Régime 40 H / semaine : 1 299 millimes

Cordialement vôtre,

GSAudit&Advisory
Département Tax